

L'AVENIR MENACÉ DES CUISINES LÉGALISÉES DES FOYERS

6 cuisines légalisées actuelles :

- 1) La 1^{ère} ouvre en 2003, c'est Taf et Maffé au foyer Sonacotra/Adoma Bachir Souni à St-Denis
- 2) Taf et Maffé au foyer Aftam/Coallia Fillettes à Aubervilliers
- 3) En 2010, Afrique et espoirs au foyer Aftam/Coallia Jean-Jacques Rousseau à Ivry
- 4) En 2011, Marmite d'Afrique au foyer Adoma Commanderie à Paris 19^{ème}
- 5) ARGCS gérée par l'association du comité de résidents et Géraldine Fall de Coallia au foyer Aftam/Coallia Claude Tilliers à Paris 12^{ème}
- 6) AGDS au foyer Aftam/Coallia à Sevrans

1 cuisine légalisée future :

Une 7^{ème} cuisine doit ouvrir au 2^{ème} trimestre 2015 : gérée par Aurore au foyer Adef à Sevrans.

1 cuisine légalisée en projet :

Une 8^{ème} en projet dans le cadre de la reconstruction du foyer du Centenaire à Montreuil au 3^{ème} trimestre 2015.

4 cuisines pas encore légalisées déjà gérées par des associations :

- 1) Arcaf au foyer Adoma Félix Faure à Aubervilliers
- 2) Air au foyer Adoma Davoust à Pantin
- 3) Asreflo au foyer Coallia Lorraine à Paris 19^{ème} où le personnel n'est toujours pas salarié
- 4) La cuisine du foyer Coallia à Drancy

Il existe encore des cuisines informelles à Paris aux foyers : Adoma Senghor/Chevaleret, Coallia Epinettes/St Just, Adoma Gergovie, Coallia Petite-Pierre et à Montreuil aux foyers Bara, Branly, Rochebrune, à Pierrefitte Adoma Lénine, à Vitry Adef Ardoines...

Elles sont vouées à disparaître progressivement, sauf si un projet de légalisation est validé lors d'une réhabilitation.

4 cuisines en attente dans des foyers réhabilités :

- 1) au foyer Adoma Fort de Vaux à Paris 17^{ème}
- 2) au foyer Adoma Fontaine au Roi à Paris 11^{ème}
- 3) au foyer Coallia Mûriers à Paris 20^{ème}
- 4) au foyer Coallia Arbustes à Paris 14^{ème}

Les espaces ont été aménagés avec le matériel de cuisine, mais par manque de subvention de l'État, ces 4 cuisines ne peuvent pas pour le moment fonctionner.

Le regroupement Resto Passerelle porté par Appui (resto-passerelle.org) poursuit la réflexion avec Adoma et la Ville de Paris pour trouver de nouvelles possibilités.

En ce qui concerne Coallia, il n'y a à ce jour aucune communication sur la stratégie pour les 2 cuisines parisiennes en attente ni pour les futures. Il y a un travail en interne, mais aucune information n'est diffusée sur les options étudiées.

Le fonctionnement économique des cuisines légalisées :

Les cuisines légalisées peuvent proposer de vendre un plat pas cher (2,60 € à 3,00 €) uniquement parce qu'elles sont énormément subventionnées. Le principe du chantier d'insertion conventionné par l'État permet d'atteindre les ressources suivantes : 70 % de subventions et 30 % de chiffre d'affaires. Le montant important de subventions est accordé pour le projet d'insertion professionnelle porté par le gestionnaire du restaurant (et non pas pour faire un tarif pas cher). Les associations qui gèrent des restaurants légalisés ont donc une double mission : assurer l'insertion sociale et professionnelle tout en produisant des repas pas chers dans le respect des normes sanitaires, sociales (droit du travail) et fiscales.

Une partie des subventions vient de la DIRECCTE Ile-de-France (Directions régionales des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) qui dépend de l'État. La DIRECCTE finance le personnel en insertion sous forme de contrats aidés en chantiers d'insertion.

L'avenir menacé des cuisines légalisées :

Les cuisines de Fort de Vaux, Fontaine au Roi, Mûriers et Arbustes, pourtant toutes aménagées, restent fermées pour le moment, car la DIRECCTE ne dispose pas de crédits suffisants pour créer de nouveaux chantiers d'insertion à Paris en 2014 et 2015. Par contre dans le 93, la DIRECCTE va subventionner l'association Aurore à Sevran.

Le regroupement Resto Passerelle porté par Appui (resto-passerelle.org) poursuit la réflexion avec Adoma et la Ville de Paris pour trouver de nouvelles possibilités.

En ce qui concerne Coallia, il n'y a à ce jour aucune communication sur la stratégie pour les 2 cuisines parisiennes en attente ni pour les futures. Il y a un travail en interne, mais aucune information n'est diffusée sur les options étudiées.

La DIRECCTE de Paris va arrêter de financer des chantiers d'insertion pour les cuisines déjà existantes de Paris à partir de juin 2015, si une solution n'est pas trouvée pour faire respecter le pourcentage subventions/chiffre d'affaires des 2 chantiers d'insertion existants. En effet, ARGCS et Marmite d'Afrique font un chiffre d'affaires supérieur aux 30 % réglementaires.

Le regroupement Resto Passerelle porté par Appui a engagé un travail technique avec la DIRECCTE pour trouver une solution à ces 2 chantiers d'insertion parisiens qui ont un pourcentage de chiffre d'affaires trop important. L'objectif est d'éviter la remise en cause des activités labellisées chantier d'insertion. Le travail est bien engagé en ce sens.

Pour contourner ce problème, il est possible de prendre le statut d'entreprise d'insertion. Mais il faut être sûr de pouvoir faire 80 % de chiffre d'affaires, ce que ces 4 cuisines ne pourront pas obtenir au démarrage et probablement aussi dans la durée avec des prix de vente pas chers, autour de 3,00 €.

Les gestionnaires Adoma et Coallia ont évoqué l'idée d'ouvrir qu'une seule cuisine centrale gérée par une société de restauration qui proposerait la livraison de plats. Cette solution ne conviendrait pas aux résidents qui veulent pouvoir manger sur place et surtout, pour pas cher.

Ce qui est sûr, c'est que le modèle d'avenir, s'il y en a un, nécessitera une professionnalisation plus poussée de la gestion existante pour maintenir l'offre de base (plats africains) à un tarif acceptable par les résidents.